

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1421

présenté par
M. Christophe, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 17, après le mot :

« disposition »,

insérer les mots :

« des membres du réseau France Travail »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.